



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UA-HUKA
séance du 20 juin 2025**

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12

Présents
OHU Nestor
FOURNIER Sylvain
TEIKITEEPUPUNI Paul
BROWN André
TEATIU Roland
BROWN Gabrielle
SCALLAMERA Florentine
TEIKITEEPUPUNI Firmin
TEATIU Anne-Marie
TAMARIU Noéline
TEATIU Antonina
KAIHA Anne-Marie

Absents excusés
AUNOA Ranka
TEPEA André

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

Objet
Délibération 051/2025
Portant décision modificative n°1 du budget primitif Annexe des Déchets 2025.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le 20 JUIN 2025
Et publication ou notification
Du 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 17 juin (affichage le 17 juin) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

Exposé des motifs

Il est exposé aux conseillers que les crédits ouverts au budget annexe des Déchets 2025 nécessitent des réajustements qui figurent dans la décision modificative suivante,

VU

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ le Budget Primitif Annexe des Déchets 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

RESULTAT DU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	12	00	00

Article 1 DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2312	Bétonnage accès déchetterie	-500 000	
2313	Déchetterie Ua-Huka	500 000	

Article 2 DIT que conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat en Polynésie française.

La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par application de « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU

